

**COMMUNE
DE MONTÉLIER**
Département de la Drôme
Canton de Valence II

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2024_45

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27
Date de convocation du Conseil Municipal : 12/11/2024

Présents : MM. VALLON, AUBERT, BRUNET, BOINOT, DELOLY, ESTEVES, GREGOIRE, GUILHOT, JULIEN, LAURENT, VARACCA, VIOSSAT, MMES, BLANC Christine, BLANC M. Françoise, GLAZKOFF, LAURENCO, MAIRE, PERROT, RACHON, TANIOS,

Excusés ayant donné pouvoir : MME PACHOUD (pouvoir à M. VARACCA) MM HERVIOU (pouvoir à M. ESTEVES)

Excusés : MMES COUTURIER, NAZZI, ORAND, RIVATON, et MM., CALLEJA,

Secrétaire de séance : M. ESTEVES

Objet : Décision modificative n°5 au budget principal 2024

Domaine d'intervention : 7.1- Finances locales – Décisions budgétaires

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n°5 au budget principal ainsi détaillée :

FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
722 chapitre 042	Travaux en régie		48 046,84 €
	"023 Virement section investissement	48 046,84 €	
		TOTAL	48 046,84 €
INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
165 chapitre 16	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00 €	
10226 chapitre 10	Taxe aménagement		2 500,00 €
21321 chapitre 21 op 21	Construction immeubles de rapport	- 102 000,00 €	
2313 chapitre 23 op 21	Construction en cours	102 000,00 €	
2128 chapitre 040 pg 44	Travaux en régie- aménagement esplanade	27 229,52 €	
2128 chapitre 040 pg 62	Travaux en régie- réfection totale passerelle jardin des rêves	6 799,43 €	
2128 chapitre 040 pg 44	Travaux en régie- réfection totale passerelle du Guimand	1 318,50 €	
2128 chapitre 040 pg 44	Travaux en régie- création arche rue des Préalpes	7 026,12 €	
2312 chapitre 040 pg 26	Travaux en régie- clôture gymnase	5 673,27 €	
	21 Virement section fonctionnement		48 046,84 €
		TOTAL	50 546,84 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la décision modificative n°5 au budget principal proposée,

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 19/11/2024

Le Maire,



Bernard VALLON

